

INTITULE DE L'ACTION

DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER OU D'INFIRMIÈRE

CERTIFICATION

- RNCP8940
- Certificateur : ministère de la Santé et de la prévention
- Niveau RNCP : Niveau 6
- Échéance de l'enregistrement : 01-01-2025

FICHE MÉTIER

L'infirmier évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins ; il conçoit et définit des projets de soins personnalisés ; il planifie des soins, les prodigue et les évalue ; il met en œuvre des traitements. Il dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins.

OBJECTIFS

La formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier vise :

- L'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité.

PUBLIC VISÉ

- Lycéens, étudiants
- Salariés, demandeurs d'emploi, agent hospitalier.
- Être âgé de 17 ans au moins
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accompagnement se fera avec notre référent handicap.

PRÉREQUIS

- **Les titulaires** d'un baccalauréat (toutes séries) - attention, vous ne pourrez intégrer l'Institut de formation en soins infirmiers que sous réserve d'obtenir le bac) ou de l'équivalence de ce diplôme ;
- **les candidats** relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

POSITIONNEMENT

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme, leur inscription en IFSI est précédée de la procédure de préinscription prévue via la plateforme **Parcoursup**.

Modalités de sélection pour les candidats en formation professionnelle continue

Pour être admis à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier, **les candidats relevant de la formation professionnelle continue** doivent satisfaire aux épreuves de sélections suivantes :

- Présentation orale (durant 20 minutes et notée sur 20 points) de l'expérience professionnelle du candidat ; Le candidat doit remettre un dossier au jury lui permettant d'apprécier sa motivation ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes : **copie d'une pièce d'identité, diplôme(s) obtenu(s), les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues, un CV, une lettre de motivation** ;
- Epreuve écrite (d'une durée d'une heure et notée sur 20 points) comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (évaluation des qualités rédactionnelles, aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que la capacité du candidat à se projeter dans son futur environnement professionnel) et une sous-épreuve de calculs simples (notée sur 10 points, elle doit permettre au jury d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats sur la base de calculs simples).

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (orale et écrite) est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40 aux deux épreuves.

Pour les candidats non-bacheliers en possession d'une attestation délivrée par l'Agence Régionale de Santé en 2018, les modalités de sélection comportent 2 épreuves :

- 1 entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat d'une durée de 20 mn
- 1 sous-épreuve écrite de calculs simples d'une durée de 30 mn.

DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

La formation est accessible uniquement :

- Sur la plateforme de Parcoursup pour les bacheliers ou équivalences
- Pour les candidats en formation professionnelle continue, après les tests de sélection.

La rentrée s'effectue dans l'année.

L'admission est définitive une fois que l'étudiant s'est acquitté des droits d'inscription.

CONTENU DE FORMATION

Depuis la rentrée de septembre 2009, la formation infirmière s'inscrit dans le processus de Bologne : LMD (Licence, Master, Doctorat) et valide le niveau Licence. Les études se déroulent dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). En partenariat avec l'Université, elles préparent en 3 ans, au **Diplôme d'État d'Infirmier et à l'obtention du grade Licence**.

Les enseignements théoriques et cliniques par semestre

1) Tableau synthétique des Unités d'Enseignements théoriques et clinique du semestre 1

Les unités d'enseignement (UE)	C.M+TD Heure	TPG en heure
UE 1.1 Psychologie, Sociologie, Anthropologie	55	60
UE 1.3 Législation, Ethique et Déontologie	40	
UE 2.1 Biologie fondamentale	25	
UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	60	
UE 2.4 Processus traumatique	40	
UE 2.10 Infectiologie, Hygiène	40	
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	45	
UE 3.1 Raisonnement et Démarche clinique IDE	40	
UE 4.1 Soins de confort et de bien être	40	
UE 5.1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens		
UE 6.2 Anglais	20	
UE 6.1 Méthode et TIC	25	
TOTAL des CM+TD	465	
TOTAL des TPG		60
TOTAL CM+TD+TPG		525
STAGE	175	
STAGE CM+TD+TPG+STAGE		700

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

☎ : 0594 28 44 35

SIRET : 435 190 830 000 32

🌐 : www.projetproplus.fr

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0694 23 46 65

Code APE : 8559A

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane

✉ : accueil@projetproplus.fr

N°Finess : 970305128

2) Enseignements théoriques et cliniques du semestre 2

Les unités d'enseignement (UE)	C.M + TD Heure	TPG en Heure
UE 1.1 Psychologie, Sociologie, Anthropologie	35	41
UE 1.2 Santé Publique et économie de la santé	35	
UE 2.3 Santé, Maladie, Handicap, accidents de la vie	30	
UE 2.6 Processus Psycho pathologique s	40	
UE 3.1 Raisonnement et Démarche clinique IDE	30	
UE 3.2 Projet de soins infirmiers	20	
UE 4.2 Soins relationnels	18	
UE 4.3 Soins d'urgences	21	
UE 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	30	
UE 4.5 Soins infirmiers et gestion des risques	20	
UE 5.2 Evaluation d'une situation clinique, conduite de projet de soins et communication	20	
UE 6.2 Anglais	10	
TOTAL des CM+TD	309	
TOTAL des TPG		41
TOTAL CM+TD+TPG	350	
STAGE	350	
TOTAL CM+TD+TPG+STAGES	700	

3) Enseignements théoriques et cliniques du semestre 3

Les unités d'enseignement (UE)	C.M+TD Heure	TPG en Heure
UE 3.2 Projet de soins infirmiers	20	55
UE 3.3 Rôle Infirmier, organisation du travail et inter professionnalité	20	
UE 5.3 Communication, Conduite de projet,	40	
UE 2.5 Processus inflammatoires et infectieux	40	
UE 1.2 Santé publiques et économie de la santé	40	
UE 4.6 Soins éducatifs et préventifs	25	
UE 4.2 Soins relationnels	40	
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	20	
UE 2.8 Processus obstructifs	40	

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

☎ : 0594 28 44 35

SIRET : 435 190 830 000 32

🌐 : www.projetproplus.fr

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0694 23 46 65

Code APE : 8559A

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane

✉ : accueil@projetproplus.fr

N°Finess : 970305128

UE 6.2 Anglais	10	
TOTAL CM+TD	295	
TOTAL TPG		55
TOTAL CM+TD+TPG		350
STAGE	350	
TOTAL CM+TD+TPG+STAGE	700	

4) Enseignements théoriques et cliniques du semestre 4

Les unités d'enseignement (UE)	C.M+TD En Heure	TPG en Heure
UE 1.3 Législation, éthique, et déontologie	50	54
UE 2.7 Défaillances organiques et processus dégénératifs	40	
UE 3.4 Initiation à la démarche de recherche	35	
UE 3.5 Encadrement des professionnels de soins	30	
UE 4.3 Soins d'urgence	21	
UE 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	40	
UE 4.5 Soins infirmiers et gestion des risques	20	
UE 4.6 Soins éducatifs et préventifs	15	
UE 5.4 Soins éducatifs formation des professionnels	40	
UE 6.2 Anglais	5	
TOTAL CM+TD	296	54
TOTAL TPG		54
TOTAL CM+TD+TPG	350	
STAGE	350	
TOTAL CM+TD+TPG+STAGE	700	

5) Enseignements théoriques et cliniques du semestre 5

Les unités d'enseignement (UE)	C.M+TD en Heure	TPG en Heure
UE 2.6 Processus Psychopathologiques	40	50
UE 2.9 Processus tumoraux	40	
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutique	40	
UE 5.5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	40	
UE 3.3 Rôle infirmier, organisation du travail et inter professionnalité	30	

**PROJET PROFESSIONNEL PLUS**

UE 4.2 Soins relationnels	20	
UE 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	40	
UE 4.7 Soins palliatifs et fin de vie	30	
UE 5.7 UE optionnelle	10	
UE 6.2 Anglais	10	
TOTAL CM+TD	300	
TOTAL TPG		50
TOTAL CM+TD+TPG	350	
STAGE	350	
TOTAL CM+TD+TPG+STAGE	700	

6) Enseignements théoriques et cliniques du semestre 6

Les unités d'enseignement (UE)	C.M+TD En Heure	TPG En Heure
UE 3.4 Initiation à la démarche de recherche	30	40
UE 4.8 Qualité des soins et évaluations pratiques	50	
UE 5.6 Analyse de la qualité et traitement de données scientifiques et professionnelles	40	
UE 5.7 UE optionnelle	10	
UE 6.2 Anglais	5	
TOTAL CM+TD	135	
TOTAL TPG		40
TOTAL CM+TD+TPG	175	
STAGE	525	
TOTAL CM+TD+TPG+STAGE	700	

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

☎ : 0594 28 44 35

SIRET : 435 190 830 000 32

🌐 : www.projetproplus.fr

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0694 23 46 65

Code APE : 8559A

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane

✉ : accueil@projetproplus.fr

N°Finess : 970305128

Le mémoire

Au cours de la troisième année, l'étudiant rédige un mémoire qui porte sur un sujet relatif à la profession. Il est élaboré sous la conduite d'un guidant qui est un cadre formateur choisi par l'équipe pédagogique de l'IFSI.

MOYENS PREVUS

- **Moyens pédagogiques**

- Documentation remise au stagiaire
- Supports de cours
- Travaux pratiques
- Simulations

- **Moyens techniques**

- Ordinateurs portables
- Imprimante laser couleur, scanner
- Tableau numérique

- **Moyens d'encadrement**

- Intervenants universitaires et médecins ; professionnels infirmiers
- Formateurs infirmiers cadres de santé, infirmier hygiéniste, infirmière puéricultrice avec une expérience professionnelle de plus de 25 ans dans le domaine hospitalier.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET LA SANCTION DE LA FORMATION

- **Suivi de l'exécution**

- Signature de feuilles d'émargement par l'intervenant ou le formateur qui dispense le cours et par les stagiaires.
- Questionnaire de satisfaction

- **Sanction**

- Évaluations chaque semestre, Portfolio, TFE, jury du diplôme d'état.
- **Diplôme d'état d'infirmier**

DURÉE, PÉRIODE DE RÉALISATION ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT

Durée totale de la formation : 4200 heures

- Date de début de la formation **lundi 04 septembre 2023**
- Date de fin de la formation **vendredi 5 juillet 2024**

Horaires :

Amplitude horaire :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 à 11h45 13h00 à 17h00	7h30 à 11h45 13h00 à 17h00	7h30 à 12h45	7h30 à 11h45 13h00 à 17h00	7h30 à 13h45
Soit 8h	Soit 8h	Soit 5h00	Soit 8h	Soit 6h00
		Cours de soutien 14h00 à 17h00		Cours de soutien 14h30 à 17h30

L'enseignement en Institut de Formation est organisé sur la base de 35h par semaine avec une pause déjeuner d'une durée de 1 heure.

La planification des cours ne peut se faire au-delà de 18h.

- 2 100 heures de formation théorique
- 2 100 heures de formation clinique en stage

Rythme :

- En alternance

Lieu :

**Centre hospitalier de l'ouest guyanais 1465 boulevard de la Liberté
97393 Saint-Laurent-du-Maroni**

Le cursus de Formation est fondé sur l'alternance.

Il comprend :

6 semestres validant les 180 ECTS (European Credit Transfert System) du grade Licence



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

○ 1^{ère} année –

- **Semestre 1**
 - 15 semaines d'enseignements théoriques
 - 5 semaines de stage.
- **Semestre 2**
 - 10 semaines d'enseignements théoriques
 - 10 semaines de stage.

○ 2^{ème} année

- **Semestre 3**
 - 10 semaines d'enseignements théoriques
 - 10 semaines de stage.
- **Semestre 4**
 - 10 semaines d'enseignements théoriques
 - 10 semaines de stage.

○ 3^{ème} année –

- **Semestre 5**
 - 10 semaines d'enseignements théoriques
 - 10 semaines de stage.
- **Semestre 6**
 - 5 semaines d'enseignements théoriques
 - 15 semaines de stage.

- **Chaque semestre contient 20 semaines** de formation.
- **2100 heures théoriques**, soit 50% d'enseignement en IFSI.
- **2100 heures de stages cliniques**, 50% de stage.

Cout de la formation :

La formation coûte 12 050 € par an.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

L'infirmier diplômé d'Etat, peut travailler dans les structures de soins dans l'union européenne.
En France comme en Guyane de nombreux postes sont à pourvoir.

SUITE DE PARCOURS

- Infirmier anesthésiste
- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmière puéricultrice
- Infirmier libéral
- Cadre de santé en service de soins
- Cadre de santé formateur en IFSI
- A l'université pour un master ou doctorat

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

☎ : 0594 28 44 35

SIRET : 435 190 830 000 32

🌐 : www.projetproplus.fr

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0694 23 46 65

Code APE : 8559A

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane

✉ : accueil@projetproplus.fr

N°Finess : 970305128